

APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DES COLLEGES PUBLICS

SOUTIEN AUX PROJETS DES ÉTABLISSEMENTS FAVORISANT LA CONSTRUCTION DE LA CITOYENNETÉ DU JEUNE

CAHIER DES CHARGES

CALENDRIER

Étapes	Dates et périodes indicatives
Vote par l'Assemblée Départementale	28 février 2020
Publication de l'appel à projets	1 ^{er} mars 2020
Date limite de remise des dossiers complets	9 octobre 2020
Commission mixte de sélection	20 octobre 2020 à 14h
Commission permanente	30 octobre 2020
Notification aux établissements	En même temps que la notification DGF
Dates de l'action	Septembre 2020 à juillet 2021
Paiement de la subvention post réalisation	A compter du 1 ^{er} janvier 2021 sur justificatif

ADRESSE DE PUBLICATION DE L'APPEL À PROJETS

Le cahier des charges du présent appel à projets est disponible et téléchargeable :

- sur le site du Conseil départemental du Cantal, rubrique CIED : <http://www.cantal.fr>

- sur le site de la DSDEN : <http://www.ac-clermont.fr/dsden15/>.

- sur l'ENT, en mode authentifié / portail départemental / groupe Direction des collèges / dossier CIED :
<https://cantal.ent.auvergnerrhonealpes.fr/direction-des-colleges/>

SOMMAIRE

1. Contexte de l'Appel à projets
2. Objet et cadre de l'Appel à projets
3. Modalités de mise en œuvre
4. Cadre d'éligibilité
5. Modalités de dépôt des dossiers
6. Procédure de sélection.
7. ANNEXES (Charte des droits fondamentaux ; listes des pays éligibles)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE :

Le Centre d'Information Europe Direct ainsi que le service Collège Education sont à votre disposition pour toute question.

Le CIED peut aussi vous accompagner dans la construction de votre projet.

Centre d'Information Europe Direct Cantal

Tél : 04.71.46.22.52 / Mail : europedirect@cantal.fr

1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

La citoyenneté européenne n'est pas une évidence pour tous les habitants de l'Union Européenne (UE). Pourtant, malgré une grande diversité culturelle, des disparités sociales et des régimes politiques différents, les citoyens européens partagent une histoire mais aussi des valeurs communes édictées par le Traité de Lisbonne : le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, le droit, et le respect des droits de l'homme. (cf : annexe 1 relative à la charte des droits fondamentaux).

Citoyen dans sa ville, son département, sa région, son pays, dans toutes ses composantes historiques et culturelles, chacun des habitants du Cantal, et notamment chaque jeune, est donc aussi citoyen Européen. Il s'agit ainsi à travers cet appel à projets de soutenir l'action des établissements en faveur de la construction de la citoyenneté du Jeune.

Le Conseil départemental encourage depuis de nombreuses années la mobilité des jeunes collégiens dans le cadre d'une subvention accordée aux EPLE pour l'organisation de voyages destinés à découvrir l'identité européenne.

Il héberge le CIED au sein de sa Direction Education Jeunesse depuis 2013.

Dans le contexte de crise migratoire, économique et sociale que traversent les pays européens, le Conseil départemental du Cantal a décidé, lors de sa session du 29 mars 2019, de favoriser les échanges européens promouvant les **valeurs** européennes et qui permettent de lutter contre le repli identitaire en lançant un appel à projets.

Cet appel à projets s'inscrit à la fois :

- dans le cadre du plan Cantal 2025 dont l'objectif est d'établir une Stratégie territoriale pour la Collectivité, son territoire et ses habitants et, de manière transversale, d'accompagner au quotidien le vivre ensemble en favorisant la jeunesse, l'emploi et l'ouverture.
- dans le cadre de l'action du CIED dont l'objectif est de promouvoir l'Europe dans le département du Cantal auprès du grand public, plus particulièrement les jeunes.

Cet appel à projets est donc une des concrétisations de cette **priorité jeunesse** que porte le Département.

2. OBJET ET CADRE DE L'APPEL A PROJETS

Le Conseil départemental du Cantal souhaite, à travers cet appel à projets, accompagner les établissements dont l'objectif n'est pas seulement de transmettre des connaissances, des compétences et des valeurs fondamentales mais aussi d'aider les jeunes, à devenir des **citoyens actifs**, responsables et ouverts d'esprit.

Les jeunes sont l'avenir de notre territoire et de notre société et à l'heure de la montée du terrorisme, il appartient à chacun des acteurs territoriaux de s'allier pour prévenir et lutter contre la marginalisation, l'intolérance, le racisme et la radicalisation, et pour l'égalité des chances. Pour cela, nous pouvons à la fois nous appuyer sur le sens de l'initiative et de l'engagement des jeunes et réaffirmer les valeurs sur lesquelles nos démocraties sont fondées.

Cet appel à projets vise à stimuler **les projets collaboratifs construits par et pour les jeunes** avec les acteurs de la communauté éducative, en lien avec les ressources du territoire, et favorisant l'intégration sociale, l'acquisition de compétences renforçant l'employabilité des jeunes et l'ouverture aux autres.

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">• Comment faire une force de nos différences ?• Comment sensibiliser les jeunes au contexte européen et international dans lequel ils vivent ?
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'ouverture culturelle• Partager des valeurs à l'échelle internationale• Permettre aux jeunes d'être des citoyens actifs et éclairés

PUBLICS CIBLES : les élèves des collèges publics cantaliens

TYPE D' ACTIONS : cet appel à projets vise à stimuler les projets pédagogiques collaboratifs mettant en contact un collège du département autour de la réalisation d'un **projet commun** avec une ou plusieurs structure(s) internationale(s) d'un pays de l'UE (établissement scolaire, institution, centre culturel, etc...) ou d'un pays partenaire de l'UE (*cf : annexe 2*).

Ces projets pourront être de différente nature, par exemple :

- mobilité internationale sortante (projet se déroulant à l'étranger),
- mobilité internationale entrante (projet se déroulant au collège ou sur le bassin de vie, avec une composante internationale),
- rencontre dans un lieu emblématique qui ne soit ni le collège ni la structure partenaire,
- échanges virtuels.

Ces projets devront respecter les critères suivants :

- s'inscrire dans le Contrat d'Objectifs Tripartite,
- permettre aux élèves de comprendre les enjeux de l'ouverture à travers la mobilité internationale,
- mettre en avant des valeurs de respect, de tolérance, de solidarité,
- développer le sentiment d'appartenance à la communauté européenne,
- favoriser le lien social,
- encourager l'autonomie et l'esprit critique des jeunes pour former des citoyens éclairés et responsables,
- promouvoir les pratiques participatives et innovantes lors des échanges,
- communiquer dans l'établissement et sur le territoire sur l'impact du projet dans l'établissement et sur les participants,
- mutualiser les moyens pour favoriser la mobilité d'un plus grand nombre d'élèves,
- favoriser le partenariat avec les acteurs du territoire,
- s'appuyer sur les centres de ressources locaux, régionaux, ou nationaux (CIED, DAREIC, CANOPE, OFAJ, Goethe Institut, ambassades...).

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les projets devront s'appuyer sur une démarche de travail en plusieurs étapes :

- définition des enjeux et des objectifs, en lien le Contrat d'Objectifs Tripartite,
- élaboration du projet de mobilité avec définition des actions, calendrier et / ou étapes de mise en œuvre, et budget prévisionnel,
- valorisation du projet (retour d'expérience, communication, capitalisation en terme de méthodologie...).

4. CADRE D'ELIGIBILITE

Les destinataires de l'aide sont les EPLE : collèges publics du département du Cantal.

Le financement apporté par le Conseil départemental sera modulé selon une grille de pondération des critères dans la limite de 25 % des dépenses éligibles, plafonné à 3 000 euros par établissement et par année scolaire.

5. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

La demande de soutien financier s'appuie sur une présentation détaillée du projet reprenant les différentes étapes de sa construction.

Par ailleurs, tout document que le candidat jugera utile à l'appui de son dossier pourra être joint en complément.

Le Conseil départemental se réserve la possibilité de demander des informations supplémentaires aux candidats.

L'établissement bénéficiaire aura pour obligation d'identifier clairement le Conseil départemental comme partenaire tout au long de la mise en œuvre du projet.

Les dossiers de candidature devront être adressés en un exemplaire, par voie électronique aux trois adresses suivantes :

Service Collèges – Education : ndelcamp@cantal.fr

Centre d'Information Europe Direct : sophie.carriere@cantal.fr

Secrétariat de la DASEN du Cantal : secr-cab-ia15@ac-clermont.fr

6. PROCEDURE DE SELECTION ET NOTIFICATION

Après instruction par les services concernés, les dossiers seront soumis à un jury composé de membres du Conseil départemental et de l'Éducation Nationale et soumis au vote de la Commission Permanente du 30 octobre 2020 puis la subvention sera notifiée aux établissements en même temps que la DGF.

Le paiement de la subvention se fera à compter du 1^{er} janvier 2021 sur présentation d'un rapport moral (cf annexe : « éléments de bilan ») et d'un bilan financier dûment visés par le ou les chef(s) d'établissement.

7. ANNEXES :

ANNEXE 1 : LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE

En juin 1999, le Conseil européen de Cologne a réuni les droits fondamentaux en vigueur au niveau de l'Union européenne dans une charte de manière à leur donner une plus grande visibilité.

La charte réunit en un seul document les droits qui, jusqu'à présent, étaient dispersés dans divers instruments législatifs, tels que les législations nationales et de l'UE, ainsi que les conventions internationales du Conseil de l'Europe, des Nations unies (ONU) et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les droits fondamentaux énumérés dans la charte sont :

- la dignité (**dignité humaine, droit à la vie, droit à l'intégrité de la personne**, interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, interdiction de l'esclavage et du travail forcé),
- la liberté (droits à la liberté et à la sûreté, **respect de la vie privée et familiale, protection des données à caractère personnel**, droit de se marier et droit de fonder une famille, **liberté de pensée**, de conscience et de religion, **liberté d'expression et d'information, liberté de réunion et d'association, liberté des arts et des sciences, droit à l'éducation**, liberté professionnelle et droit de travailler, liberté d'entreprise, droit de propriété, droit d'asile, protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition),
- l'égalité (égalité en droit, **non-discrimination, diversité culturelle**, religieuse et **linguistique, égalité entre hommes et femmes, droits de l'enfant**, droits des personnes âgées, **intégration des personnes handicapées**),
- la solidarité (droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, droit de négociation et d'actions collectives, droit d'accès aux services de placement, protection en cas de licenciement injustifié, **conditions de travail justes et équitables, interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail, vie familiale et vie professionnelle**, sécurité sociale et aide sociale, protection de la **santé**, accès aux services d'intérêt économique général, protection de **l'environnement**, protection des **consommateurs**),
- la citoyenneté (**droits de vote** et d'éligibilité aux élections au Parlement européen et aux élections municipales, droit à une bonne administration, droit d'accès aux documents, médiateur européen, droit de pétition, **liberté de circulation et de séjour**, protection diplomatique et consulaire),
- la justice (droit à un recours effectif et à un tribunal impartial, **présomption d'innocence et droits de la défense**, principes de la légalité et de la proportionnalité des délits et des peines, droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction).

ANNEXE 2 : LISTE DES PAYS DE L'UE ET PAYS PARTENAIRES ELIGIBLES

- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Chypre
- République tchèque
- Danemark
- Estonie
- Finlande
- France
- Allemagne
- Grèce
- Hongrie
- Islande
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Norvège
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Suède
- Slovaquie
- Slovénie
- Espagne
- Ancienne République yougoslave de Macédoine
- Turquie
- Royaume-Uni

ANNEXE 3 : EXEMPLES DE PROJETS MENES EN PARTENARIAT

Exemple 1 : mobilité entrante ALLEMAGNE

Objectifs : comparer les usages numériques des deux pays France/Allemagne.

- groupes de mini-projets sur : réglementation sur l'usage des téléphones portables, vidéos sur les dangers des réseaux sociaux, saynètes bilingues sur le thème avec l'aide d'un comédien professionnel
- intervention de CANOPÉ
- travail d'écriture avec un romancier local
- création en groupe de 2-3 élèves dans les deux langues par échanges virtuels réguliers

Valorisation : accueil des Allemands et présentation des productions communes des élèves aux familles et autres élèves du collège.

Exemple 2 : mobilité sortante ESPAGNE

Objectifs : découverte d'une ville côtière, son établissement d'enseignement secondaire et les jeunes qui y étudient autour de la thématique des « éco-gestes ».

- échange avec les élèves espagnols (virtuel tout au long de l'année) sur ce qui est effectué dans chaque collège au niveau écologique ; recherche de solutions : les gestes à portée de main.
- travail pluridisciplinaire avec la SVT, les Arts plastiques
- rencontre en Espagne : participation au bateau-école pour observer les dommages causés par l'homme sur l'océan, réalisation en binôme de questionnaires aux entreprises rencontrées

Valorisation : atelier journal dans les 2 collèges pour retour d'expérience profitant au plus grand nombre.

Exemple 3 : mobilité entrante et sortante PORTUGAL

Objectifs : le projet s'articule autour de 4 notions importantes : l'écologie, le développement durable, la sensibilisation et la citoyenneté.

- échanges : deux séjours à quelques semaines d'intervalle pour visiter puis accueillir les hôtes.
- travail en SVT, EPS, Anglais et au CDI
- apprentissage sur l'énergie électrique, les ressources naturelles, le changement climatique. Visites de terrain pour découvrir des actions locales.

Valorisation : actions mises en place dans les collèges (poubelles de tri, valorisation des déchets...) ; communication Instagram en 4 langues avec informations, anecdotes, conseils ; film-documentaire en France et en Espagne pour partager des solutions.

Exemple 4 : partenariat pluriannuel ECOSSE

Objectifs : échanger sur les différences culturelles via à vis des éco-gestes, de la gestion de déchets, du gaspillage alimentaire - France/Ecosse.

- travail sur les clichés inhérents à chaque culture pour dégager le stéréotype de la réalité
- réflexion sur la « malbouffe » et la « junk food » en lien avec le gaspillage et le tri des déchets
- livre des préjugés franco-écossais
- recettes de cuisine (échanges virtuels) et réalisation de plats écoresponsables (échange de vidéos)
- travail sur 3 ans avec 2 mobilités (1 entrante/1 sortante) pour multiplier les échanges.

Valorisation : travail sur les recettes zéro déchets et équilibre alimentaire et Réalisation d'un livre de recettes écoresponsables.

Exemple 5 : rencontre franco-allemande dans un tiers lieu

Objectifs : faire prendre conscience aux élèves de leur appartenance à l'Europe en tant que citoyen, et que la question environnementale nous concerne tous au-delà des frontières.

- séjour en commun à Strasbourg : visite du Parlement pour comprendre les institutions.
- création de fichiers audio sur les expériences de chaque établissement dans le domaine environnemental comme un journal d'information sur les webradios des 2 établissements
- travail interdisciplinaire : danse (travail d'EPS), production plastique (Arts plastiques), recherche documentaire (histoire-géographie, EMC, CDI...)
- séquences de cours en Français pour les allemands et en allemands pour les français sur le thème des déchets, des énergies, des ressources, en amont de la rencontre
- intervention CPIE et MGEN (France)
- transmission des connaissances acquises aux autres établissements d'enseignement du réseau pour élargir la dynamique

Valorisation : émission webradio, exposition CDI, échange de bonnes pratiques, mise en œuvre d'un compostage dans établissement

Exemple 6 : projet d'échange virtuel autour du codage informatique

Objectifs : faire face à de profonds changements sociaux, économiques et culturels en développant les capacités des élèves en matière de raisonnement critique et informatique grâce au codage.

- utilisation du codage comme une nouvelle connaissance aussi importante que l'écriture et la lecture.
- échanges virtuels entre 2 ou + établissements scolaires pour expérimenter le codage avec les élèves et en mesurer les effets.

Valorisation : réalisation d'une étude sur les expérimentations de codage à l'école, échange de bonnes pratiques

ANNEXE 4 : SITOTHEQUE

Des exemples de thématique de projets :

- en vidéo : <http://fondationhippocrene.eu/prix-2020/>
- dans notre Région : <http://www.ac-clermont.fr/action-educative/europe-et-international/projets-internationaux-des-etablissements/>

Des sites web sur lesquels vous pouvez identifier des partenaires autour d'une thématique :

- SALTO sur le site de SALTO-YOUTH : <https://www.salto-youth.net/tools/otlas-partner-finding/>
- le groupe Facebook EU Projects Partner Finding : <https://www.facebook.com/Erasmus-Plus-Partner-Finding-110101895709424/>
- DAREIC : <http://www.ac-clermont.fr/action-educative/europe-et-international/les-partenariats-academiques-en-europe-et-au-dela/>

Des ressources locales :

- Comités de jumelages : <http://www.afccre.org/fr/nos-membres/annuaire-des-villes-jumelees#.XIOrLWhKjIU>
- entreprises ayant une activité internationale [Abeil](#) (Pologne), Biose , Matière...

ANNEXE 5 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DU CIED (PJ)

ANNEXE 6 : PLAQUETTE DE PRESENTATION E TWINNING (PJ)